

La FNCCR et France gaz s'engagent ensemble en faveur des gaz renouvelables et bas carbone

Paris, le 22 septembre 2026 – La FNCCR, qui rassemble plus de 900 collectivités locales engagées dans l'organisation des services publics locaux, et France gaz annoncent la signature d'un partenariat stratégique pour renforcer leur coopération et le dialogue avec les territoires, notamment en faveur du développement des gaz renouvelables et bas carbone.

Officialisé ce jour à l'occasion du Congrès de France gaz, ce partenariat vise à créer un espace de dialogue privilégié entre les deux organisations afin de partager les informations, les retours d'expérience et les innovations, et contribuer à construire un cadre favorable à la décarbonation de l'économie.



Signature de la convention lors du Congrès de France gaz

Jean-Luc Dupont, Président de la FNCCR, et Frédéric Martin, Président de France gaz

Renforcer le partage d'expertise

La transition énergétique nécessite de mobiliser l'ensemble des solutions disponibles, en tenant compte des besoins, des ressources et des infrastructures de chaque territoire.

Dans ce cadre, la FNCCR et France gaz renforceront leurs échanges sur les enjeux législatifs, réglementaires, normatifs, juridiques, techniques et financiers liés au secteur gazier et, plus particulièrement, aux gaz renouvelables et bas carbone.

Le partenariat prévoit notamment :

- des échanges sur les évolutions des cadres législatifs, réglementaires et normatifs aux niveaux national et européen ;
- le partage d'informations sur les projets et innovations en cours ;
- l'organisation, lorsque nécessaire, d'un dialogue avec les territoires ;
- le partage de retours d'expérience et d'expérimentations ;
- des interventions croisées lors des congrès, commissions et groupes de travail des deux organisations ;
- l'étude de la possibilité d'élaborer des publications communes.

Une approche énergétique adaptée aux territoires

Pour la FNCCR, la transition énergétique ne peut reposer sur une solution unique. L'électrification des usages doit s'inscrire dans un mix énergétique complet et équilibré, intégrant les gaz renouvelables et bas carbone, les réseaux de chaleur et les autres énergies renouvelables et décarbonées.

La production de gaz renouvelables s'inscrit notamment dans des démarches d'économie circulaire et de valorisation des ressources locales, à partir des résidus agricoles, biodéchets, biomasse ou encore des sous-produits issus du traitement des eaux usées. Le biométhane peut être consommé localement, injecté dans les réseaux ou utilisé pour la mobilité, notamment sous forme de BioGNV.

Le partenariat permettra également de partager les expériences autour de solutions innovantes, comme la pyrogazéification ou la gazéification hydrothermale.

Les collectivités au cœur de la transition énergétique

Les collectivités territoriales, et notamment les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et les syndicats d'énergie, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre concrète de la transition énergétique. Elles disposent d'une connaissance fine des spécificités locales et contribuent à la planification, au financement et à la réalisation des infrastructures et des projets énergétiques. Les réseaux de distribution constituent à ce titre un **patrimoine des collectivités**, dont l'évolution doit être pensée dans le temps long.

La FNCCR et France gaz entendent ainsi favoriser une approche fondée sur les besoins des territoires et sur la **complémentarité des différents vecteurs énergétiques**, afin d'identifier pour chaque usage les solutions les plus pertinentes.

Jean-Luc Dupont, Président de la FNCCR, « La transition énergétique ne pourra pas reposer sur une seule solution. Nous devons construire un mix énergétique complet et équilibré, adapté aux ressources, aux infrastructures et aux besoins de chaque territoire. Le gaz renouvelable y a toute sa place. Ce partenariat avec France gaz permettra de renforcer le dialogue, de partager les expertises et les retours d'expérience et de construire des projets au plus près des réalités locales. Notre objectif est d'optimiser les infrastructures existantes et de contribuer, avec les territoires, à une décarbonation efficace et soutenable. »

Frédéric Martin, Président de France gaz, « Notre collaboration avec la FNCCR est une étape importante qui nous permettra de mutualiser nos compétences et de travailler, aux côtés des collectivités locales, au développement de projets ambitieux et innovants pour construire, dans les territoires, un avenir énergétique plus durable. »

À propos de France gaz

France gaz (www.francegaz.fr) représente la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène). Elle regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France, et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique. Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, du Medef, France gaz est également membre des associations européennes : Eurogas, Marcogaz ainsi que de l'Union Internationale du Gaz.

À propos de la FNCCR

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble près de 900 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale et dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.